

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022**



Affiché le 16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués le 5 novembre 2022, se sont réunis à la salle municipale André VAUVERT – Rue de l'Eglise, sous la présidence de de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

Etaient présents : M. Yves GAUQUELIN, M. Michel LEGRAND, Mme Jacqueline LEMARQUAND, M. Denis PENVERN, M. Alain BALLAY, Mme Catherine FOULON, Mme Yasmina MAUGER, M. Janick ACHARD, et Mme Lénaïc HALLUIN.

Absents et excusés : M. Alain BRILLAND (pouvoir à M. Alain BALLAY), M. Patrice BOURDIN, M. Franck LIÉNART, Mme Valérie FERRANDI, Mme Marlène PORTIER et Mme Camille FERRANDI.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2022.

1°) Délibération n° 2022-09-01 : Nouvelle composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue » - Désignation des délégué(e) et suppléant(e) de la Commune

2°) Délibération n° 2022-09-02 : Acquisition de buts pour le terrain de sports – choix du modèle et du fournisseur

3°) Délibération n° 2022-09-03 : FREDON Normandie : Désignation d'un « référent sanitaire et sentinelle ambroisie »

Questions et informations diverses :

- Commission d'Action Sociale Communale : Repas des Anciens du samedi 26 novembre et Colis de Fêtes de fin d'année
- Téléthon – Basly'Mouv : prise en charge d'un feu d'artifice
- Transfert des services budgétaires et comptables du Centre des Finances publiques de Ouistreham vers le service « Val et Littoral » 6 place Gambetta à Caen
- Présentation des axes du Plan de sobriété énergétique de la Préfecture du Calvados

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michel LEGRAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité (10 voix pour).

Approbation du compte-rendu de la séance ordinaire du 12 octobre 2022 : pas de remarques de l'ensemble des présents.

1°) Délibération n° 2022-09-01 : Nouvelle composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue » - Désignation des délégué(e) et suppléant(e) de la Commune

Monsieur le Maire expose que par, arrêté préfectoral du 24 octobre 2022, a été déterminée une nouvelle composition du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue » classé en zone Natura 2000 (zone dite spéciale de conservation) n° FR2502004 par arrêté ministériel du 08 octobre 2010.

Ainsi, sont désormais appelés à siéger à ce Comité de Pilotage :

- **SERVICES DE L'ÉTAT :**
 - Un représentant du Préfet du Calvados,
 - Un représentant de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.) de Normandie,
 - Un représentant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) du Calvados,
- **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS :**
 - Un représentant élu du Conseil régional de Normandie ou son suppléant,
 - Un représentant élu du Conseil Départemental du Calvados ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Commune de BANVILLE ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Commune de BASLY ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Commune de BÉNY-SUR-MER ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Commune de FONTAINE-HENRY ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Commune de REVIERS ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Communauté de Communes CŒUR DE NACRE ou son suppléant,
 - Un représentant élu de la Communauté de Communes SEULLES, TERRE ET MER ou son suppléant,
- **CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DES CANTONS CONCERNÉS :**
 - Les conseillers départementaux du Canton de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE,
 - Les conseillers départementaux du Canton de COURSEULLES-SUR-MER,
- **ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET CHAMBRES CONSULAIRES :**
 - Le directeur interrégional Hauts de France Normandie de l'Office Français de la biodiversité ou son représentant,
 - Le président de la Chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant,
- **SOCIO-PROFESSIONNELS, USAGERS ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE :**
 - Le président du Conservatoire d'espaces naturels de Normandie ou son représentant,
 - Le président du Groupe mammalogique normand ou son représentant,
 - Le président de la Fédération départementale des chasseurs du Calvados ou son représentant,
 - Le président du Groupement régional des associations de protection de l'environnement de Normandie ou son représentant,
 - Le directeur régional du Centre régional de la propriété forestière de Normandie ou son représentant,
- **SOCIO-PROFESSIONNELS, USAGERS ET ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE :**

- Le président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Normandie ou son représentant.

Monsieur le Maire précise que le Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue », dans sa nouvelle formation, est appelé à siéger le jeudi 17 novembre à 14 heures à Basly, salle André Vauvert.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables :

VALIDE LA DÉSIGNATION de :

- M. Yves GAUQUELIN **représentant titulaire** de la Commune de Basly au Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue »,
- M. Alain BALLAY **représentant suppléant** de la Commune de Basly au Comité de Pilotage du Site Natura 2000 « Anciennes Carrières de la Vallée de la Mue »,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les autorités et services compétents.

2°) Délibération n° 2022-09-02 : Acquisition de buts pour le terrain de sports – choix du modèle et du fournisseur

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition a été différée lors de la séance du 12 octobre 2022 en raison de la demande de l'Association de Football de Basly dont Monsieur BRILLAND avait rencontré les dirigeants le mardi 11 octobre au soir, et qui souhaitaient finalement pouvoir disposer de buts de football à huit (6 m X 2,10 m) démontables ou repliables) et avaient présenté de nouveaux devis en conséquence.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 12 octobre 2022, le Conseil Municipal, par dix votes favorables et une abstention, avait validé le principe de l'acquisition de buts de dimensions 2,1 m X 6 m démontables (à utiliser sur chacune des moitiés du terrain de football) pouvant être rangés lors des compétitions officielles.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le modèle de buts et le fournisseur retenus.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables :

RETIENT le devis du fournisseur DEROIN SPORT d'un montant de 1 538,75 € hors taxes / 1 846,50 € TTC (mille huit cent quarante-six euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) pour fourniture et livraison de deux buts 6 m X 2,10 m démontables avec fourreaux et filets.

DONNE COMPÉTENCE à Monsieur le Maire pour signature.

3°) Délibération n° 2022-09-03 : FREDON Normandie : Désignation d'un « référent sanitaire et sentinelle ambroisie »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la FREDON de Normandie et l'Agence Régionale de Santé souhaitent mettre en œuvre une campagne de surveillance des espèces invasives spécifique aux variétés d'ambrosies.

La création d'un groupe de « référents sanitaires et de sentinelles ambrosies » est en cours de constitution et des formations sont proposées par la FREDON de Normandie.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour la formation d'un référent communal.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables :

PROPOSE LA DÉSIGNATION de Mme Lénaïc HALLUIN pour le rôle de « référent sanitaire et sentinelle ambrosie » de la Commune de Basly, laquelle accepte cette désignation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Commission d'Action Sociale Communale : Repas des Anciens du samedi 26 novembre et Colis de Fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire et Madame LEMARQUAND présentent les modalités d'organisation du Repas des Anciens du samedi 26 novembre 2022 qui se tiendra à la grange aux Dîmes de Colomby-Anguerny, prêtée gracieusement par sa municipalité.

Monsieur le Maire précise que les Basliennes et Basliens de plus de 70 ans ne pouvant ou ne souhaitant pas participer à ce repas se voient offrir la possibilité de recevoir un colis de fêtes de fin d'année. Monsieur LEGRAND propose que, comme l'année passée, ces colis soient remis à la Mairie.

Madame LEMARQUAND informe le conseil des différents devis (Repas et Colis) qui vont être étudiés par la Commission Communale d'Action Sociale.

- Téléthon des 2, 3 et 4 décembre 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du Téléthon organisé par Basly'Mouv, parmi les différentes activités et animations que les associations de la Commune vont proposer, un feu d'artifices est prévu le vendredi soir, au terrain de sports.

Monsieur le Maire recueille l'accord du Conseil Municipal pour que la Commune prenne en charge ce feu d'artifices pour un montant de 342 € TTC.

- Mariages :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de M. LAFFAITEUR et Mme MARIN ainsi que de M. HARDY et Mme PHEULPIN pour leur mariage à Basly et les bouquets de fleurs offerts.

- Logement 18 Rue du Temple :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ des locataires du logement au 18 Rue du Temple à compter du 7 janvier 2023 et ajoute qu'un dossier de demande de relogement urgent vient d'être déposé par une famille de la Commune. La Commission d'Action Sociale fera part de son avis au Conseil municipal, compétent pour louer les biens relevant de son domaine privé.

- Ecole maternelle :

Lors du Conseil d'école du 8 novembre, l'équipe pédagogique a présenté le projet pour l'année scolaire 2022-2023 sur l'art : peinture, musique, etc. Monsieur le Maire propose de contacter l'association Serge SAINT dont les sculptures sont présentes sur le territoire.

- Mutuelles communales et solidaires :

La Commission d'action sociale, lors de sa réunion du 18 octobre, a retenu le principe d'un appel à partenariats aux intervenants du secteur. Monsieur le Maire informe le Conseil que les modalités du lancement de cette procédure lui seront présentées après validation en commission d'action sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la prochaine séance le jeudi 8 décembre 2022 à 19 heures 30 minutes.

La séance est levée à 21 heures.